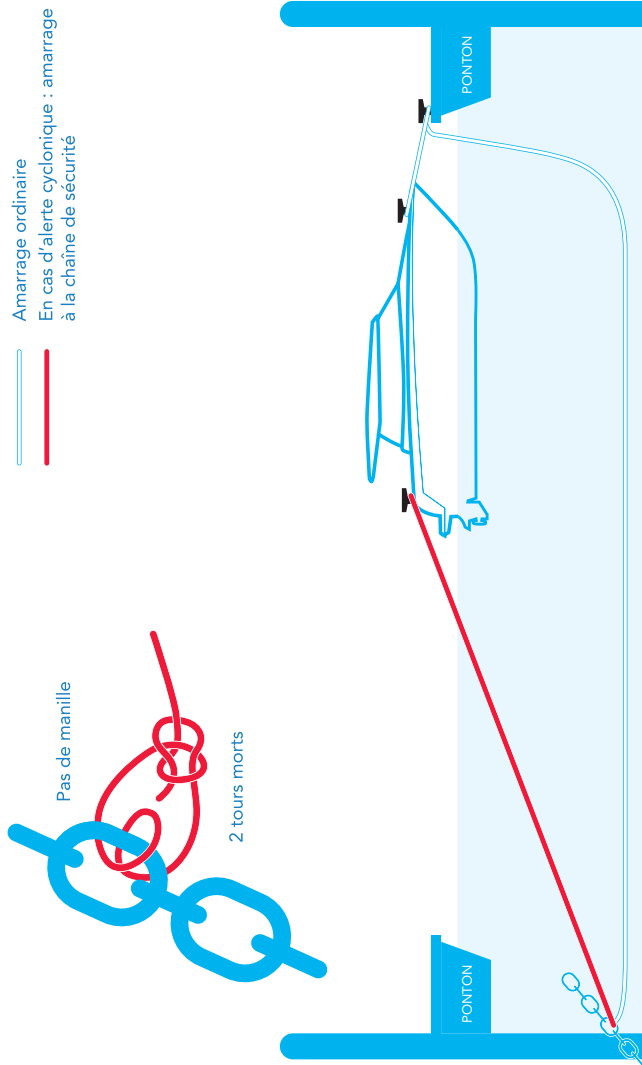
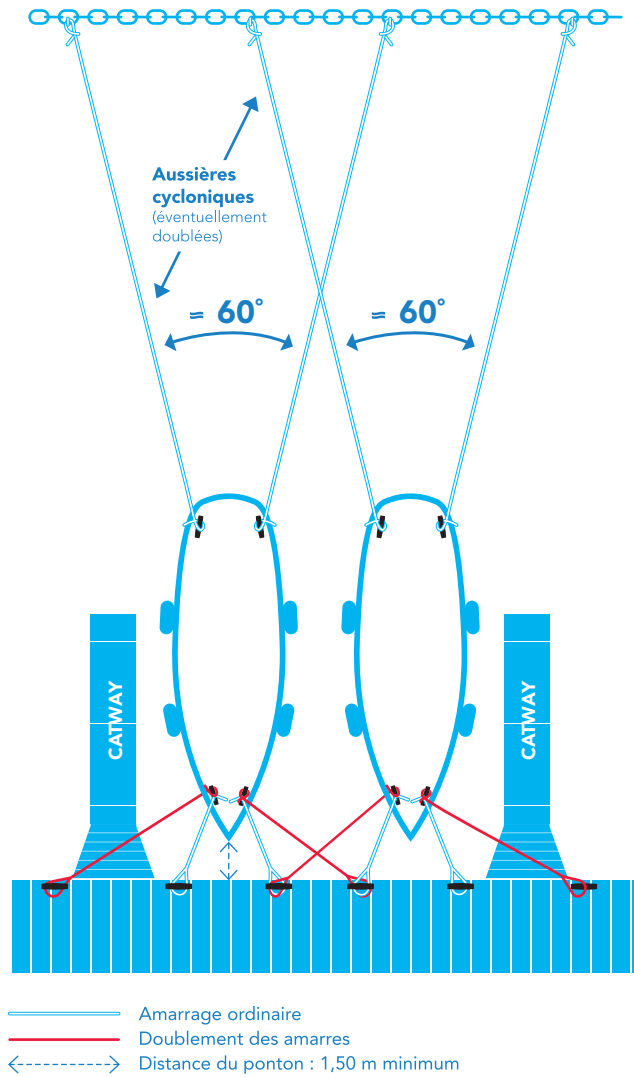


1. AMARRAGES OBLIGATOIRES EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE

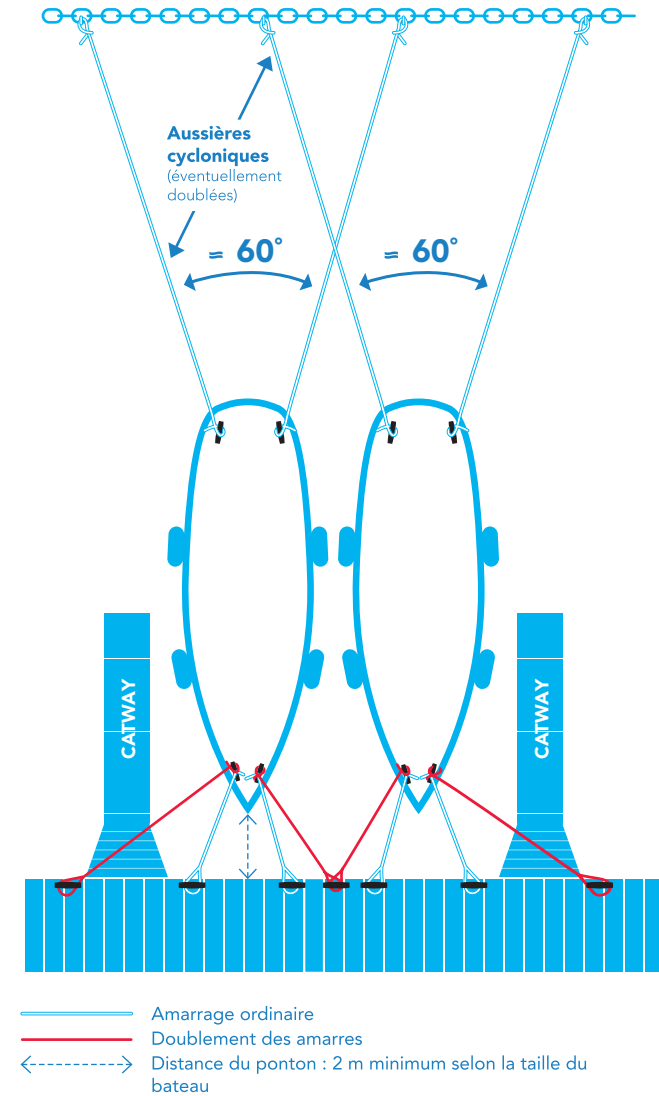
1.1 CONSEIL D'AMARRAGE



1.2 BATEAUX D'UNE LONGUEUR INFÉRIEURE À 10M



1.3 BATEAUX D'UNE LONGUEUR SUPÉRIEURE À 10M



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les amarres doivent être indépendantes les unes des autres. Les défenses (pare-battages) seront largement dimensionnées et disposées de part et d'autre du bateau.

CONSIGNES POUR LES BATEAUX INFÉRIEURS À 10 M

Cordages : diamètre minimum de 12 à 14 mm selon la taille du bateau.

CONSIGNES POUR LES BATEAUX SUPÉRIEURS À 10 M

Cordages : diamètre de 16 à 22 mm selon la taille, le poids et le fardage du bateau.

2. LES 4 STADES D'ALERTE CYCLONIQUE

(arrêté de la Direction de la Sécurité Civile n°21 du 4 mars 2011)

Ce document a pour but de définir l'organisation des ports en fonction des événements climatiques pouvant survenir en Nouvelle-Calédonie.

2.1 PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE

Aucun pavillon n'est hissé mais les plaisanciers sont invités à suivre avec la plus grande attention les différents bulletins d'alerte émis par le Haut-commissariat et la Direction de la Sécurité Civile et éviter toute sortie en mer. Il est recommandé aux plaisanciers de profiter de la période de pré-alerte cyclonique pour procéder à

une mise en sécurité préventive de leurs bateaux : contrôle de l'amarrage et vérification des aussières de sécurité, enlèvement des bâches, biminis, tauds, et d'une manière générale tous objets susceptibles de se transformer en projectiles.

Le port reste ouvert à la navigation et les aussières de sécurité ne sont pas tendues.

2.2 ALERTE CYCLONIQUE ORANGE

Un pavillon orange est hissé car un phénomène cyclonique peut intéresser tout ou une partie de la Nouvelle-Calédonie.

Durant cette période, la Capitainerie informe les usagers par tout moyen de sa décision de raidir les aussières et de fermer le port à tout moment : mail, téléphone, SMS, VHF canal 67, affichage, messages radiophoniques

(NRJ, RFO, RRB, OCEANE FM). **Un pavillon noir est hissé à côté du pavillon orange pour indiquer que les aussières doivent être tirées et que le port ferme.**

Les activités nautiques de toute nature sont donc strictement interdites, le port est fermé jusqu'à nouvel ordre entraînant une interdiction formelle de naviguer sur le plan d'eau.



2.3 ALERTE CYCLONIQUE ROUGE

Un pavillon rouge est hissé complété par un pavillon noir pour indiquer que les aussières sont tirées et que le port est

fermé. Cette alerte implique une interdiction totale de circuler en mer et sur terre.



2.4 ALERTE CYCLONIQUE GRISE

Un pavillon gris est hissé. Ce niveau d'alerte est déclenché après le passage du phénomène cyclonique mais les plaisanciers sont néanmoins invités à limiter leurs déplacements. La décision d'ouvrir le port et donc de détendre les aussières relève de la seule appréciation de la Capitainerie. **Tant que le pavillon gris est doublé d'un pavillon noir le port reste fermé et les aussières doivent être maintenues en tension.**

En l'absence d'information de la Capitainerie, les plaisanciers

ne doivent pas détendre leurs aussières et encore moins quitter leur emplacement. La décision de réouverture du port sera communiquée par tout moyen: mail, téléphone, SMS, VHF canal 67, affichage, messages radiophoniques (NRJ, RFO, RRB, OCEANE FM). **Un pavillon vert sera hissé en remplacement des pavillons gris et noir : le port reprend une activité normale, les aussières de sécurité doivent être détendues aussi rapidement que possible pour permettre la reprise de la navigation.**

3. INFORMATIONS

Il est rappelé aux personnes vivant à bord de leur bateau qu'elles peuvent trouver refuge à la Mairie de Nouméa pendant la période d'alerte cyclonique.

phase d'alerte rouge. En conséquence les demandes de secours éventuels seront à formuler auprès des pompiers de Nouméa ou du Mont Dore (tel. 18).

Pendant les phases de pré-alerte et d'alerte orange, rouge et grise, les plaisanciers sont invités à rester à l'écoute en VHF sur le canal 67.

Les personnels du port, sauf cas de réquisition décidée par le Haut-commissariat, sont tenus de rester confinés à leur domicile pendant la



www.cnc.asso.nc

Pour toute information complémentaire sur ces consignes, ou pour une assistance éventuelle, contactez directement le CNC : 78 40 47.



ALERTE CYCLONIQUE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ DES PORTS DE PLAISANCE



Votre bateau est votre patrimoine.

Aidez-nous à le préserver.

